



Le 25 avril 2018

Mairie d'Ancenis

Place Maréchal Foch

CS 30217 - 44156 Ancenis cedex

Tél. 02 40 83 87 00 - Fax : 02 40 96 33 22

Courriel : malrie@ancenis.fr

Site : www.ancenis.fr

Service Urbanisme - ☎ 02.40.83.87.10
JMG/MV/18/032

VNF

**CONCERTATION PROGRAMME LOIRE
AUTORISATION 10239**

75 443 PARIS Cedex

**A l'attention de Mme Emmanuelle ALBERT
Garante de la concertation**

Objet : Concertation Programme Rééquilibrage du lit de la Loire et annexes

Madame,

Dans le cadre de la présente concertation, je tiens à ré exprimer les attentes de la Ville d'Ancenis à propos de la nécessaire prise en compte du bras de l'Ile Delage dans le programme d'actions envisagé. Pour rappel, ce bras subit un ensablement récurrent depuis de nombreuses années, entravant de façon préoccupante l'activité nautique située directement à l'embouchure du bras (halte nautique, ponton du Loire Princesse) ainsi que l'équilibre hydraulique du marais de Grée dont l'exutoire est situé en partie médiane du bras (je note d'ailleurs à ce propos que celui-ci ne figure pas sur la cartographie du programme d'actions, page 23 notamment).

En partenariat avec l'Agence de l'Eau et la Région, et sous le contrôle du CEN, la Ville a procédé en 2015 aux travaux d'effacement du gué (non reporté sur la cartographie du programme d'actions page 23). Force est de constater aujourd'hui que l'impact espéré de ces travaux d'amélioration sur la remise en eau de cette annexe est très limité. En effet, les relevés topographiques, réalisés à postériori, montrent que les sédiments se sont déplacés vers l'aval du bras sans toutefois réussir à rejoindre le lit principal de la Loire, et ceci malgré la crue importante de juin 2016. Ces dysfonctionnements sont en outre à l'origine d'un profond déséquilibre hydraulique du bras (faune piscicole sévèrement impactée (observations de nombreux poissons morts), dysfonctionnement avec l'embouchure du marais de Grée, envahissement par la jussie, ...). J'ajoute enfin qu'ils sont pointés par la Ville depuis plus d'une dizaine d'années (solicitation du sous-préfet à ce sujet dès 2007, et multiples sollicitations exprimées depuis mais restées sans suite y compris dans le cadre du présent programme).

Compte tenu du volume important de sédiments concentré en amont du port d'Ancenis, les travaux d'arasement de l'épi situé à l'entrée Est du bras (abaissement de 70 cm), et programmés dans le cadre de rééquilibrage du lit de la Loire, apparaissent certes indispensables mais néanmoins insuffisants pour rétablir un niveau de "chasse" adapté aux enjeux. Certes, je note qu'une action semble prévue au niveau du "gué transformé" (cartographie du programme d'actions - page 23), mais celle-ci n'est pas développée dans le texte. Il semble au contraire qu'il s'agisse d'un rappel des travaux d'effacement entrepris à l'initiative de la Ville en 2015.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous solliciter officiellement pour vous demander que soit intégrée, dès à présent et dans le cadre du présent Contrat, une intervention plus conséquente, non seulement au niveau du port, mais sur l'ensemble du bras de l'île Delage, en vue d'envisager une réelle reconquête de cet environnement remarquable situé aux "portes" du centre historique d'Ancenis. Face à l'état de dégradation constaté, différer ce projet risquerait en effet de définitivement rompre le fonctionnement hydraulique du bras et, ainsi, de remettre profondément en cause l'équilibre écologique des milieux aquatiques connexes (marais de Grée notamment).

Comptant sur votre implication, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour Le Maire empêché,
L'adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine

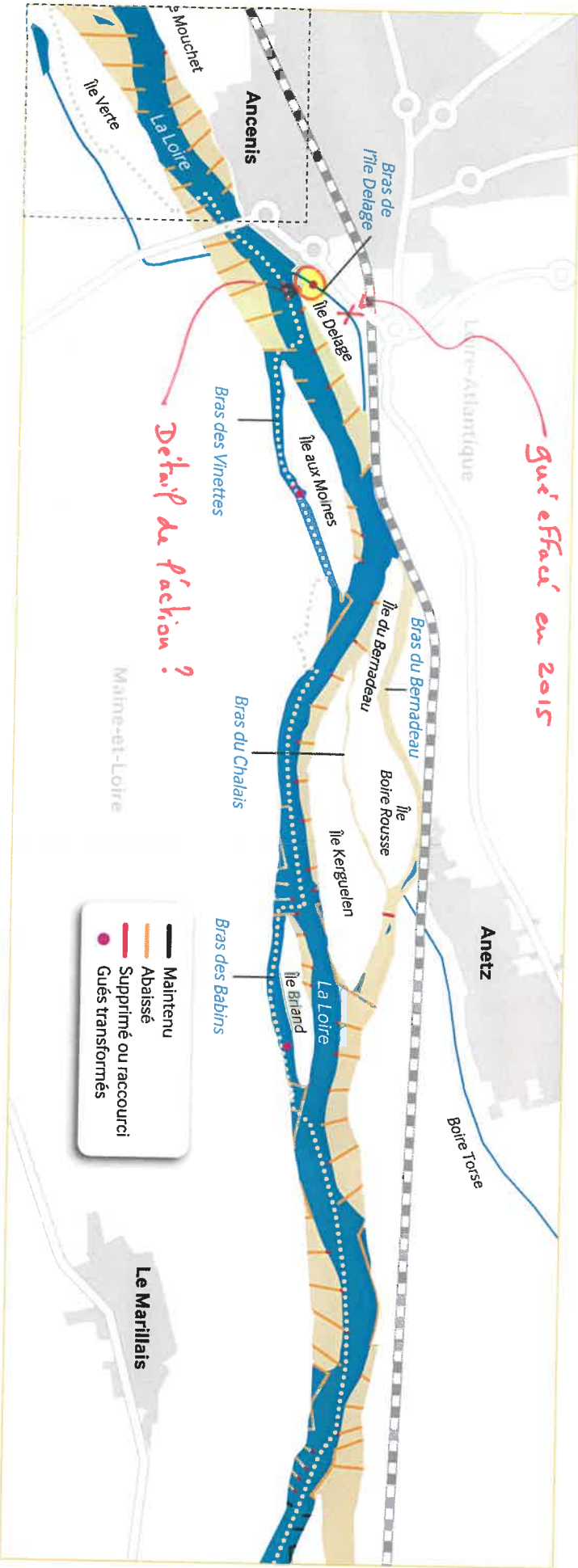
Martine CHARLES.

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Ancenis. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ANCENIS' at the top and '1830' at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Charles'. Below the signature is a short horizontal line.

PJ : cartographie du programme d'actions (p 23) annotée

*Copie : Jean-Michel TOBIE, Maire
Gaële Le BRUSQ, Conseillère déléguée aux Projets et à l'Environnement
Patrick POUPET, DGS
Renaud BOURGET, DST-U*

LES ÉPIS À REMODELER ENTRE ANCENIS ET ANETZ



L'action envisagée consiste donc à :

- **remodeler 124 épis entre Anetz et Oudon** (soit sur un linéaire de 18 km) pour redonner de l'espace de mobilité au fleuve, avec, dans le détail : 16 épis supprimés, 47 épis abaissés, 56 épis raccourcis et abaissés, 5 épis maintenus en l'état ;
- **supprimer le seuil, la chevette, et l'épi situés à l'ouverture du bras de l'île Neuve-Macrière**, de façon à faciliter la submersion du bras secondaire et la reprise des sédiments contenus dans ce bras ;
- **supprimer, en aval du même bras, les ouvrages perpendiculaires à l'écoulement ;**
- **remodeler les chevrettes et épis situés à l'entrée des bras secondaires des Brevets, des Vinettes, de l'île Delage, des Babins et du Bernardeau/Chalais** et traiter certains ouvrages transversaux présents sur leur cours, en lien avec les projets de restauration de ces bras portés par d'autres maîtres d'ouvrage. Les travaux devraient se dérouler sur deux étages, de septembre 2020 à novembre 2021.

